



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le Conseil municipal du Village de Val-David a, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 mai 2019, adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 734 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS SOIT LA GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT, ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 200 000\$ À CES FINS**

Le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a approuvé le règlement le 3 juillet 2019.

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse : [www.valdavid.com](http://www.valdavid.com).

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 3 juillet 2019

Sophie Charpentier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*